

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de  
34400

Date : 25-03-2025

Séance du 25 mars 2025

Numéro : 2025-25-03/02

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 25 mars

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, BERTELOOT Georges, TAURELLE Vincent, COURTAT Valérie, DELLAC Corinne, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, OLIVIER Véronique, MAY Carine, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme., GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.

**Procurations :** Mr NOYÉ Michel à Mr MANSE Jean-Luc

**Absents :** Mr AJASSE Laurent, Mme BERNY Hélène

**Secrétaire de séance :** LA BELLA Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage

17/03/2025

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024- MAIRIE

Sous la présidence de Madame Valérie COURTAT, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte financier unique de la mairie, exercice 2024 qui, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, présente les résultats suivants :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 366 961,14 €  
Recettes : 3 363 436,70 €  
Déficit exercice : - 3524,44 €

Excédent de clôture : + 169 554,41 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 514 967,73 €  
Recettes : 272 386,59 €  
Déficit exercice : - 242 581,14 €

Déficit de clôture : - 163 900,12 €

**EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE : + 5 654,20 €**

Le conseil municipal, où les explications de Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe au maire,

- **APPROUVE le compte financier unique de la mairie pour l'exercice 2024**

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
La 2<sup>ème</sup> adjointe au maire  
Valérie COURTAT

